

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 26 JUIN 2023

P.V. n° 128
Dossier n° 17

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération votée par le Conseil d'administration du SDIS, 10 juin 2013, concernant la poursuite de la mobilisation des ressources des CPIA sur intervention tel que pratiquée à cette période,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif à l'intégration des CPIA au système d'information opérationnel NexSIS 18-112,

VU l'avis du Comité Social Territorial, en date du 26 juin 2023,

VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, en date du 26 juin 2023,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- d'approuver le cadre d'activité opérationnelle des CPIA ;
- d'approuver les modalités d'engagement liées au délai de mobilisation des CPIA.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU